

PROCES-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance d'installation du conseil municipal du 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale de Christian MESNIER, maire sortant.

Étaient présents : Christian MESNIER, Gilles FAIVRE, Sylvie PERRIN, Thierry GUINET, Didier BAILLY, Jeoffrey COSTE, Mélanie GREVET, Claudine GUINET, Vincent GUINET, Juliette PERREY, Marie-Jeanne PRILLARD.

Secrétaire de séance : Sylvie PERRIN

Président de séance : Marie-Jeanne PRILLARD (pour l'élection du maire) puis Christian MESNIER (après son élection).

ORDRE DU JOUR

- 1-Nomination du Président de séance, du secrétaire de séance et de deux assesseurs
- 2-Election du Maire
- 3-Fixation du nombre d'adjoints
- 4-Election des adjoints au Maire
- 5-Lecture de la Charte de l' élu local
- 6-Fixation des indemnités des élus
- 7-Nomination des représentants de la commune au SIPQ, à la CCLL (conseil communautaire), pour la régie assainissement de la CCLL).
- 8-Questions diverses

1/Nomination du président de séance, du secrétaire de séance et des deux assesseurs

Conformément à l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance est ouverte sous la présidence de Mme Marie-Jeanne PRILLARD, doyenne d'âge du conseil municipal.

Elle informe qu'il est nécessaire de désigner deux assesseurs pour l'élection du maire et des adjoints ainsi qu'un secrétaire de séance.

Mme Sylvie PERRIN est nommée secrétaire de séance.

Messieurs Gilles FAIVRE et Vincent GUINET sont nommés assesseurs.

2/Election du Maire

La présidente de séance invite les membres du conseil municipal à présenter leur candidature à la fonction de Maire. Elle rappelle que le vote s'effectue au scrutin secret, à la majorité absolue.

Liste des candidats au poste de maire : Monsieur Christian MESNIER et Monsieur Vincent GUINET

Dépouillement :

Nombre de bulletins dans l'urne = 11

Nombre de bulletins pour Christian MESNIER = 10

Nombre de bulletins pour Vincent GUINET = 1

Résultat du vote : M Christian MESNIER, membre du conseil municipal ayant obtenu la majorité requise est proclamé Maire de la commune de CHOUZELOT et est installé immédiatement dans ses fonctions.

Le Maire élu prend la présidence de la séance.

3/ Fixation du nombre d'adjoints

Le Maire rappelle que le conseil municipal doit déterminer le nombre d'adjoints. Ce nombre doit être compris entre 1 et 3. Le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à 3.

4/ Élection des adjoints

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La parité entre le couple Maire/ 1er adjoint n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire présente la seule liste d'adjoints qui lui a été soumise. Cette liste est composée des noms suivants :

M. Gilles FAIVRE, candidat au poste de 1er adjoint
Mme Sylvie PERRIN, candidate au poste de 2ème adjointe
Mr Thierry GUINET, candidat au poste de 3ème adjoint

1er tour de scrutin à bulletins secrets :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de bulletin nul : 1

Nombre de bulletin blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

La liste présentée ayant obtenu 9 voix et donc la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire :

M. Gilles FAIVRE, 1er adjoint
Mme Sylvie PERRIN, 2ème adjointe
Mr Thierry GUINET, 3ème adjoint

5 /Lecture de la Charte de l' élu local

Le Maire fait lecture de la Charte de l' élu local aux conseillers municipaux.

6/Fixation des indemnités des élus

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 500habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut pas dépasser 28.1 % de l'indice brut 1027 (fixé à 4110.52€ mensuel),

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint au maire ne peut pas dépasser 10.89 % de l'indice brut 1027 (fixé à 4110.52€ mensuel),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition du maire décide avec effet au 20/03/2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

-
- Maire : 16.9% de l'indice 1027, soit 694.68€ brut et 600.62€ net
 - 1 er adjoint : 5.9% de l'indice 1027 soit 242.52€ brut et 209.68€ net
 - 2ème adjoint : 4.2% de l'indice 1027 soit 172.64€ brut et 149.27€ net
 - 3ème adjoint : 4.2% de l'indice 1027 soit 172.64€ brut et 149.27€ net

7/Désignation des délégués

Le Maire rappelle que le rôle des délégués est de participer aux réunions des organismes pour lesquels ils sont délégués, de voter au nom de la commune et de rendre compte des décisions ou questionnements du conseil municipal

Le conseil municipal désigne pour représenter la commune les personnes suivantes :

-Au sein du conseil communautaire (CCLL):

M Christian MESNIER, titulaire

M Gilles FAIVRE, suppléant

-Au sein du SIPQ (syndicat intercommunal du pays de Quingey):

M Christian MESNIER et Sylvie PERRIN, titulaires

M Gilles FAIVRE et M Jeoffrey COSTE, suppléants

-Au sein de la régie assainissement (CCLL) :

Christian MESNIER, titulaire

Vincent GUINET, suppléant

8/ Questions diverses

Entretien du village : Plusieurs devis ont été demandés pour le nettoyage des rigoles de trottoirs et le fauchage des talus (2 passages par an).

CDEI (association d'insertion située à Besançon) = 4209€ HT

Dole Stéphane (Lombard) = 1900€ HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de valider le devis de Mr Dole Stéphane.

Fin de la séance à 23h

Prochain conseil le 08/04/2026 (budgets et conseil d'installation suite aux élections municipales).

Liste des délibérations prises lors de la séance du 20/03/2026 :

2026-07	Election du Maire
2026-08	Fixation du nombre d'adjoints
2026-09	Election des adjoints
2026-10	Indemnités des élus
2026-11	Représentants de la commune au sein des différents organismes

Christian MESNIER, Maire

Sylvie PERRIN, secrétaire de séance

